

RÈGLEMENT	2022-738
TITRE	RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (235 435 \$) POUR LE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS, PHASE 1
Avis de motion	4 juillet 2022
Adoption du règlement	1^{er} août 2022
Résolution	08-246-2022
Avis public	8 août 2022
Inscription référendaire :	18 août 2022
Approbation MAMH	
Avis public d’entrée en vigueur	

Table des matières

ARTICLE 1 3

ARTICLE 2 3

ARTICLE 3 4

ARTICLE 4 4

ARTICLE 5 4

ARTICLE 6 4

ARTICLE 7 4

ARTICLE 8 4

ANNEXE A..... 5

ANNEXE B..... 6

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

RÈGLEMENT 2022-738

**INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
ET UNE DÉPENSE DE DEUX CENT
TRENTE-CINQ MILLE QUATRE CENT
TRENTE-CINQ DOLLARS (235 435 \$) POUR
LE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST
DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE
DESBIENS, PHASE 1**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens et la Municipalité de Chambord désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 10-283-2021 le 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord désire amorcer la première phase du projet de raccordement visant de fournir les services d'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées aux résidents du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les services nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le règlement 2022-738 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Chambord décrète l'octroi des services professionnels nécessaires afin de voir à la réalisation de la première phase du raccordement du secteur est de Chambord avec la Ville de Desbiens selon l'estimation budgétaire des coûts datée du 11 avril 2022 et dont le montant total est estimé à deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) incluant les frais, les taxes et les imprévus, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil de la Municipalité de Chambord autorise une dépense d'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions mentionnées à l'article 2, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Chambord autorise un emprunt d'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les résidents du secteur EST de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « B ».

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

L'article 5 du présent règlement sera révisé et une taxe spéciale à l'ensemble des contribuables sera établie suivant la réalisation des travaux, phase 2 du projet.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le maire,

Le greffier-trésorier

Luc Chiasson

Grant Baergen

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA
VILLE DE DESBIENS

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COUTS
11 AVRIL 2022 ET AJUSTÉE LE 1^{ER} AOUT 2022

PRÉSENTÉ PAR GRANT BAERGEN, DIRECTEUR-GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER,
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Mandat	Firme	Montant approximatif excluant les taxes
Soutien technique	MRC du Domaine- du-Roy	8 000 \$
Relevés Terrains	MRC du Domaine- du-Roy	4 000 \$
Caractérisation écologique	Groupe AGIR	5 250 \$
Études Géotechniques	Groupe GEOS	69 575 \$
Caractérisation Archéologique	Subartik	10 900 \$
Ingénierie préliminaire et détaillée	Stantec	82 275 \$
Caractérisation hydrogéologique des secteurs Domaine du Marais, Domaine Norois et Pointe au Tremble	UQAC	15 000 \$
SOUS-TOTAL		195 000 \$
Imprévus (15 %)		29 250 \$
Taxes nette (4.9875 %)		11 185 \$
SOUS-TOTAL		235 435 \$

ANNEXE B

RÉSIDENCES DU SECTEUR EST DE CHAMBORD

Matricule	Adresse
1766 91 7274	163, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 27 2697	41, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 29 3898	103, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 4978	155, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 8645	145, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 5482	127, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 7568	123, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 8956	119, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 1123	139, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 2412	135, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 3700	131, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 0045	115, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 1130	111, chemin de la Pointe-aux-Trembles

Matricule	Adresse
1765 07 3225	163, Domaine-Norois
1765 17 0776	153, Domaine-Norois
1765 17 2282	149, Domaine-Norois
1765 17 3588	147, Domaine-Norois
1765 17 4994	143, Domaine-Norois
1765 18 6301	141, Domaine-Norois
1765 18 7507	137, Domaine-Norois
1765 18 8712	135, Domaine-Norois
1765 18 9817	133, Domaine-Norois
1765 28 0822	131, Domaine-Norois
1765 28 1928	129, Domaine-Norois
1765 28 3034	125, Domaine-Norois
1765 28 4139	123, Domaine-Norois
1765 28 5345	121, Domaine-Norois
1765 28 6651	117, Domaine-Norois
1765 28 7957	115, Domaine-Norois
1765 28 9319	116, Domaine-Norois
1765 28 9357	113, Domaine-Norois
1765 38 0167	109, Domaine-Norois
1765 38 1273	107, Domaine-Norois
1765 38 1932	110, Domaine-Norois
1765 38 2579	105, Domaine-Norois
1765 38 3138	108, Domaine-Norois
1765 38 4444	106, Domaine-Norois

Matricule	Titre
1665 13 0538	3, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 2138	5, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 3738	9, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 5167	13, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 8055	17, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 9558	21, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 0962	23, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 2563	25, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 3969	29, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 5275	31, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 6481	33, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 7785	35, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 9288	39, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 0790	41, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 2293	45, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 3594	47, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 3621	49, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 50069	51, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 6414	53, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 7722	55, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 9037	57, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 0739	61, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 2250	63, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 3757	67, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 5162	71, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 6567	73, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 7973	75, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 9479	79, chemin du Domaine-du-Marais
1665 54 0885	81, chemin du Domaine-du-Marais
1665 32 7384	85, chemin du Domaine-du-Marais
1665 54 3696	87, chemin du Domaine-du-Marais
1665 55 5203	91, chemin du Domaine-du-Marais
1665 55 8317	95-99, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 1330	103, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 2939	107, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 4846	111, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 6354	115, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 7258	117, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 8162	119, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 9466	121, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 1069	125, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 2980	133, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 5488	139, chemin du Domaine-du-Marais
1665 76 7500	143, chemin du Domaine-du-Marais
1665 76 9411	149, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 1137	153, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 2846	159, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 3552	161, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 7380	163, chemin du Domaine-du-Marais

